

Règlement

Accès

Le SKATEPARK est un équipement sportif, propriété de la Commune et géré par elle, en accès libre à tous dans le respect du présent règlement. Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure. La présence de 2 personnes est nécessaire sur le skatepark, pour la sécurité des pratiquants.

Activités

Le skatepark est réservé à des activités de glisse telles que le roller, skate-board, BMX

Tout autre activité pour laquelle le skatepark n'est pas destiné est interdite : jeux de ballon, véhicules à moteur, tout vélo non adapté ..

Règles d'utilisation

L'accès au skatepark est autorisé aux horaires suivants :

- du 1^{er} avril au 30 septembre : de 8 h à 21 h 30
- du 1^{er} octobre au 31 mars : de 8 h à 18 h

Toute personne présente sur le terrain doit impérativement :

- respecter les riverains, éviter toutes nuisances sonores,
- respecter le matériel mis à disposition
- éviter toute projection de cailloux sur la piste
- laisser les lieux propres (poubelle à proximité)

Sur le skatepark, il est interdit :

- de fumer, de manger et de boire
- de faire du feu
- de grimper sur la structure du terrain et sur les barrières,
- de porter des chaussures à crampons
- d'introduire tout animal (même tenu en laisse) et tout objet autre que rollers, skate, BMX

Risques liés à l'utilisation

La pratique des jeux de glisse sur un skatepark présente des risques d'accident. Il est obligatoire d'utiliser des protections appropriées : casques, genouillères, coudières, protège-poignets...

Chacun doit avoir une pratique et un comportement responsable, sans danger pour soi et pour les autres.

Il est rappelé que le pratiquant doit obligatoirement avoir souscrit une assurance en responsabilité civile couvrant les dommages matériels et corporels causés à autrui

La Mairie décline toute responsabilité en cas d'accident.

En cas de détériorations, de dégâts ou d'obstacles sur les modules, le terrain ou l'environnement immédiat pouvant présenter un danger, appeler : La **Mairie de MARBOZ 04 74 51 00 12**

En cas d'urgence, prévenir :

Les Pompiers : 18 ou appel depuis un mobile : 112
La gendarmerie : 17
Samu urgences médicales : 15

Fait à Marboz, le 1er août 2011

Alain GESTAS,
Maire

NOM et Adresse du fabricant du *skatepark* :
TWTRAFIC WAY - www.trafficway.com
Conforme à la norme Européenne NF EN 14974

